

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance qui aura lieu le lundi 15 novembre 2021.

PROCÈS-VERBAL de la 467e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 4 octobre 2021, à 19 h 36, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Monsieur le maire M. Pierre Corbeil remercie le chef Régis Penosway du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik de lui avoir offert le gilet orange marquant la *Journée nationale de la vérité et de la réconciliation* qui a eu lieu le 30 septembre dernier, en hommage aux enfants disparus et aux survivants des pensionnats, leurs familles et leurs communautés. Il souligne également la tenue, le soir même, de la vigile à la chandelle des Sœurs par l'esprit, au parc Albert-Dumais, à la mémoire des femmes autochtones disparues ou assassinées. Dans cet esprit, il invite l'assemblée au recueillement avant le début de la séance.

Il félicite également les quatre personnes proclamées élues sans opposition le 1^{er} octobre, en expliquant le contexte pandémique particulier pour la tenue de cette dernière séance du conseil en période électorale.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2021-298

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 467e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 4 octobre 2021, à 19 h 36, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté avec le retrait du point 9.2 et l'ajout des sujets suivants à la rubrique

Questions diverses:

1. Appui au projet d'aménagement d'une classe extérieure dans le parc des Marais, présenté par l'UQAT;
2. Autorisation de signature d'une entente de services de développement économique et industriel avec la CDIVD.

3. Autorisation de signature d'une promesse d'achat et de l'acte de vente à intervenir avec La Piaule de Val-d'Or inc. afin de régulariser des empiètements dans le parc Lapointe et dans l'emprise de la 3e Avenue de l'immeuble érigé au 748 de la 3e Avenue.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2021-299

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 466e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 21 septembre 2021, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

QUE conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2021-300

Adoption du règlement 2021-20.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le règlement 2021-20 concernant la gestion des risques liés aux matières dangereuses sur le territoire de la Ville de Val-d'Or, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2021-301

Adoption du règlement 2021-28.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le règlement 2021-28, instaurant un programme d'aide financière relatif à des travaux de peu d'envergure réalisés par les propriétaires des immeubles situés à l'intérieur du périmètre du Site patrimonial classé du Village-minier-de-Bourlamaque, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2021-30.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-30 amendant le règlement 2021-11 instaurant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale à son article **2.2. - Autorisations requises**.

Un projet de règlement est déposé.

ATTENDU QUE le projet de développement domiciliaire constitué du prolongement des rues Lauzanne et de l'Église, ainsi que de la création des rues Gauthier, Gendron et du Curé-Quenneville, secteur Sullivan, est encadré par le protocole d'entente *Développement domiciliaire Place Quenneville*, daté du 10 mai 2013;

ATTENDU QUE l'article 15 dudit protocole d'entente prévoit que les terrains destinés à être des rues, passages piétons, station de pompage, accès à la nature, ainsi que le fossé de drainage ceinturant le développement domiciliaire seront pris en charge par la Ville sur accomplissement des obligations qui y sont prévues;

ATTENDU QUE les obligations prévues au protocole d'entente ont été accomplies;

ATTENDU QU'un cercle de virage temporaire doit être aménagé pour permettre la réalisation des travaux de la phase II du développement domiciliaire;

ATTENDU QU'une servitude de passage et de non-construction par Abitibi Devco inc. (9260-4909 Québec inc.) est requise pour permettre l'aménagement du cercle de virage;

RÉSOLUTION 2021-302

Autorisation de signature d'un acte de cession par Abitibi Devco Inc. de terrains affectés à l'utilité publique, tous situés dans le développement de maisons unimodulaires dans le secteur Sullivan et d'un acte de servitude de passage afin d'aménager un cercle de virage.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville:

1. un acte de cession par la société Abitibi Devco inc. (9260-4909 Québec inc.) en faveur de la Ville de Val-d'Or concernant les lots 4 721 748, 5 233 348, 5 233 349, 5 233 350, 5 233 351, 5 233 356, 5 233 357, 5 233 358, 5 233 486, 5 582 270, 5 582 278 et 5 582 279, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi.
2. un acte de servitude de passage et de non-construction à être consentie par la société Abitibi Devco inc. (9260-4909 Québec inc.), ou ses ayants droits, en faveur de la Ville de Val-d'Or, concernant les lots 5 233 352, 5 233 418, 5 233 419, 5 233 420, 5 233 459, 5 233 460 et 5 233 461, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-303

Autorisation de signature d'un acte de servitude de drainage par fossé et par canalisation en faveur de la Ville concernant des terrains situés dans le développement de maisons unimodulaires, dans le secteur Sullivan.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de drainage par fossé et par canalisation, consentie par la société Abitibi Devco inc. (9260-4909 Québec inc.) ainsi que par Mesdames et Messieurs Jean-Philippe Genois, Alexandre Tremblay, Danny Boucher, Raymonde Sylvain, Daniel Fugère, Sandrine Cayer, Lydia Rhéault, Robin Couture et Claude Couture, ou leurs ayants droit, respectivement propriétaire(s) des lots suivants :

- Lot 5 233 387 du cadastre du Québec;
- Lot 5 233 391 du cadastre du Québec;

- Lot 5 233 385 du cadastre du Québec;
- Lot 5 233 386 du cadastre du Québec;
- Lot 5 233 388 du cadastre du Québec;
- Lot 5 233 389 du cadastre du Québec;
- Lot 5 233 390 du cadastre du Québec;
- Lot 5 233 407 du cadastre du Québec;

tous constituant le fonds servant, en faveur du lot 5 233 350 du cadastre du Québec, étant la rue Gauthier, propriété de la Ville de Val-d'Or, et constituant le fonds dominant.

POUVOIR D'APPROBATION DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire s'est prévalu de son pouvoir d'approbation et a avisé la greffière dans les délais impartis qu'il n'approuve pas la présente résolution. Elle sera par conséquent soumise de nouveau au conseil de ville lors de sa séance ordinaire du 15 novembre 2021 pour y être considérée d'urgence et en priorité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-304

Autorisation de signature d'un acte de servitude de canalisation, de passage et de non-construction concernant des terrains situés sur la rue Poirier.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de canalisation, passage et non-construction à être consentie par Mme Nicole Lalonde et par M. David Nadeau, en faveur du réseau d'égout pluvial et du réseau d'aqueduc desservant tout le territoire de la Ville de Val-d'Or, respectivement identifiés au registre des réseaux de services publics par les numéros d'ordre 84-B-88 et 84-B-90, étant le fonds dominant, concernant les lots 2 547 876 et 2 547 875 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, étant le fonds servant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-305

Autorisation de signature d'une entente avec Les Foreurs de Val-d'Or (2012) inc. concernant l'utilisation du Centre Agnico Eagle et la gestion des bars et du restaurant.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec Les Foreurs de Val-d'Or (2012) inc. concernant l'utilisation du Centre Agnico Eagle et la gestion des bars et du restaurant.

Le conseiller Denis Giguère a divulgué son intérêt dans cette entente et s'est abstenu de participer aux délibérations, de tenter d'influencer le vote et de voter sur cette question.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisiane Morin,

RÉSOLUTION 2021-306

Approbation de la liste des salaires versés et des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2021.

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2021, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 4 819 360,23 \$ (certificat de crédits suffisants no 186), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 16 et 17)	892 420,55 \$
Comptes payés	2 909 744,98 \$
Comptes à payer	1 017 194,70 \$
TOTAL :	4 819 360,23 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or désire embaucher et maintenir à l'emploi un agent de développement en patrimoine afin de contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or est admissible au volet 2 du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or désire conclure une entente de trois (3) avec le ministère dans le cadre de ce programme, permettant d'obtenir une contribution annuelle maximale de 54 000 \$ pour le salaire et les avantages sociaux et d'une contribution maximale annuelle de 10 000 \$ pour les frais de déplacement de l'agent de développement en patrimoine;

RÉSOLUTION 2021-307

Demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville demande une contribution financière maximale de 162 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications sur une période de trois (3) ans pour le salaire et les charges sociales reliés à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine.

QUE le conseil de ville demande une contribution financière de 10 800 \$ au ministère de la Culture et des Communications sur une période de trois (3) ans pour les frais de déplacement de l'agent de développement en patrimoine.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à verser la somme maximale de 181 297 \$ sur une période de trois (3) ans pour le salaire et les charges sociales reliés à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à verser la somme maximale de 7 200 \$ sur une période de trois (3) ans pour les frais de déplacement de l'agent de développement en patrimoine.

QUE M. Jocelyn G. Hébert, coordonnateur à la mise en valeur du territoire, soit et est autorisé à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 2 du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* (PSMMPI);

QUE M. Jocelyn G. Hébert soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents afférents à cette demande et à l'entente qui pourrait en découler.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2021-308

Ratification de l'imposition de mesures disciplinaires à l'employé no 02361.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le conseil de ville ratifie l'imposition des mesures disciplinaires suivantes à l'encontre de l'employé no 02361:

- suspension d'une journée sans traitement salarial, appliquée le 25 septembre 2021;
- suspension de 4 jours sans traitement salarial, correspondant à 24 heures de travail, à des dates à être déterminées.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de septembre 2021.

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de septembre 2021.

Conformément au règlement 2020-14 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, un rapport sur les mouvements de main-d'œuvre ayant eu lieu au cours du mois de septembre 2021 est déposé par la directrice des ressources humaines.

RÉSOLUTION 2021-309

Délégation du coordonnateur à la mise en valeur du territoire au colloque annuel de Rues Principales, à Trois-Rivières le 27 octobre 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE M. Jocelyn G. Hébert, coordonnateur à la mise en valeur du territoire, soit et est délégué au 34^e colloque annuel de Rues Principales qui se tiendra à Trois-Rivières le 27 octobre 2021 sous le thème *LIEUX COMMUNS, LIEUX D'EXCEPTION - Pour une relance de nos coeurs de collectivités.*

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la relocalisation d'un ruisseau sur le site de l'usine d'Uniboard nécessite le déplacement d'une canalisation souterraine sur la propriété de la Ville (rue Léo-Fournier), tel que le tout est représenté sur les plans préparés par la firme Stantec inc., datés du 13 septembre 2021 (projet no 167020409);

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux doit être autorisée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la Ville ne s'objecte pas à la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

RÉSOLUTION 2021-310

Approbation d'un projet de re-localisation d'un ruisseau et d'une canalisation souterraine sur le site de l'usine Uniboard.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville approuve le projet de relocalisation d'un ruisseau sur le site de l'usine d'Uniboard ainsi que le déplacement d'une canalisation souterraine sur la propriété de la Ville, conformément aux plans préparés par Stantec inc., datés du 13 septembre 2021 (projet no 167020409).

QUE le conseil de ville consent à ce qu'Uniboard Canada inc. soumette au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une demande de certificat autorisant la réalisation de ces travaux.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville souhaite acquérir un terrain situé au sud de la rue Paquet, correspondant au lot 2 297 891 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la partie nord du lot, d'une profondeur d'environ 35 mètres, serait utilisée à des fins de développement résidentiel;

ATTENDU QUE la partie sud du lot, d'une profondeur d'environ 42 mètres, serait utilisée à des fins de parc et demeurera boisée;

RÉSOLUTION 2021-311

Demande au MERN de céder un terrain situé au sud de la rue Paquet en faveur de la Ville.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de céder le lot 2 297 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, en faveur de la Ville, pour des fins de développement résidentiel et de parc.

QUE la greffière, M^e Annie Lafond, ou sa représentante légale, soit et est autorisée à signer et à soumettre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles tous les documents requis à cette fin.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de transfert de propriété à intervenir entre les parties, ainsi que tous les documents requis afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Désignation de rues où sera autorisé le jeu libre.

Désignation de rues où se autorisé le jeu libre.

Ce sujet est retiré.

ATTENDU QU'un projet d'aménagement d'une classe extérieure dans le parc des Marais a été présenté par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), campus de Val-d'Or;

ATTENDU QUE ce projet vise les objectifs suivants :

- Créer un lieu de rassemblement, pour faire connaissance, pour contrer l'isolement et encourager la création de liens entre les autochtones et non-autochtones;
- Favoriser le sentiment d'appartenance et d'attachement au Centre d'études supérieures Lucien-Cliche;
- Donner accès à un lieu pour le déroulement de cérémonies traditionnelles;
- Consolider les passerelles entre les autochtones et non-autochtones;
- Dispenser des formations;

ATTENDU QUE cette classe extérieure contribuera à la rétention et à la réussite des étudiants issus des Premiers Peuples, ainsi qu'au développement d'une vision positive de l'univers autochtone dans un lieu culturel et traditionnel;

ATTENDU QUE l'UQAT sollicite de la Ville qu'elle lui consente un droit d'usage de l'espace occupé par cette classe extérieure dans le parc des Marais, d'une superficie approximative de 280 mètres carrés, ainsi que son soutien financier pour supporter la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville, en cohérence avec ses différentes politiques, favorise le maillage entre le milieu culturel et autres secteurs d'activité de la collectivité et encourage les initiatives de cette nature;

RÉSOLUTION 2021-312

Appui au projet d'aménagement de classe extérieure dans le parc des Marais, présenté par l'UQAT.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie le projet d'aménagement d'une classe extérieure dans le parc des Marais présentée par l'UQAT.

QUE la Ville consent en faveur de l'UQAT un droit d'usage de l'espace requis à la réalisation de ce projet, d'une superficie approximative de 280 mètres carrés.

QU'une aide financière, d'un montant à déterminer suivant le projet qui sera présenté, soit accordée à l'UQAT aux fins de la réalisation de ce projet, payable suivant les modalités à convenir entre les parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-313

Autorisation de signature d'une entente de services de développement économique et industriel avec la CDIVD.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de services de développement économique et industriel à intervenir avec la Corporation de développement industriel de Val-d'Or.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE l'immeuble en construction sur le lot 2 297 552 du cadastre du Québec, situé au 748 de la 3e Avenue et connu sous la désignation *Château de Marie-Ève* exerce des empiètements sur les lots 3 191 515 et 2 300 708, étant respectivement une partie du parc Lapointe et de l'emprise de la 3e Avenue;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser la situation d'empiètement de cet immeuble;

RÉSOLUTION 2021-314

Autorisation de signature d'une promesse d'achat et de l'acte de vente à intervenir avec La Piaule de Val-d'Or afin de régulariser des empiètements dans le parc Lapointe et dans l'emprise de la 3e Avenue de l'immeuble érigé au 748 de la 3e Avenue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville:

- une promesse d'achat par La Piaule de Val-d'Or inc. d'une partie des lots 3 191 515 et 2 300 708 du cadastre du Québec, étant respectivement une partie du parc Lapointe et de l'emprise de la 3e Avenue, afin de régulariser des empiètements de l'immeuble en cours de construction sur le lot 2 297 552 du cadastre du Québec, situé au 748 de la 3e Avenue;
- l'acte de vente à intervenir concernant les parties de lot identifiées précédemment;

QUE la Ville consent en faveur de La Piaule de Val-d'Or inc. une servitude personnelle et temporaire permettant l'accès à sa propriété, et ce, pour toute la durée de la construction ou jusqu'à la réalisation du transfert de propriété.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La conseillère Èveline Laverdière fait lecture d'une lettre de la ministre de la Culture et des Communications, annonçant une aide financière de 8 900 \$ pour couvrir une partie des frais liés à l'acquisition d'un abri extérieur pour permettre au Centre de musique et de danse de Val-d'Or inc. de poursuivre sa mission en temps de pandémie.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de question réservée au public.

M. Gilbert Bourque s'enquiert de la façon dont seront réaménagés les murets sur la 4e Avenue. Le maire l'assure que la préoccupation de la Ville est de bien faire les choses et qu'il en sera avisé avant qu'elle ne débute les travaux. La Ville s'engage également à faire réaliser à ses frais un nouveau certificat de localisation pour chacune des trois propriétés concernées.

M. Oscar Kistabish souligne l'appui de la Ville dans les projets de développement du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or et témoigne de son appréciation de la collaboration du maire, à qui il remet un cadeau offert par le Centre. Le maire M. Pierre Corbeil le remercie et mentionne avoir allumé une chandelle pour accompagner en pensée la vigile des Soeurs par l'esprit. Il évoque également les réalisations conjointes de la Ville et du Centre d'amitié autochtone et manifeste son appréciation des événements auxquels il a participé.

Le maire cède par la suite la parole aux membres du conseil sortants, qui adressent à tour de rôle leurs remerciements et leur appréciation des personnes qu'ils ont cotoyés au cours de leur mandat et expriment les raisons de leur retrait de la vie politique.

La conseillère Céline Brindamour remercie le maire M. Pierre Corbeil pour les huit dernières années de travail, au cours desquelles ont vu le jour plusieurs belles réalisations qui ont changé le visage de la Ville et qui dureront dans le temps. Elle conclut en lui souhaitant une bonne retraite.

Le maire termine par une rétrospective des moments forts ayant ponctué la scène municipale au cours de son mandat des huit dernières années.

RÉSOLUTION 2021-315

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 35.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière